

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/847-mee-disances-mars-2010.html>

Mée-disances - mars 2010

- Thèmes généraux - Grappillages et Mée-disances -



Date de mise en ligne : dimanche 7 mars 2010

Description :

Boules puantes LeMonde.fr du 25/02 : lors de la campagne présidentielle de 1965, le général de Gaulle avait catégoriquement refusé de pratiquer la « politique des boules puantes », comme certains le lui conseillaient pour discréditer François Mitterrand et son passé vichyste. « Ceux qui les lancent finissent par sentir plus mauvais que ceux qui les reçoivent », avait-il ajouté. Les responsables de l'UMP auraient dû s'en souvenir lorsqu'ils ont décidé (...)

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 3 mars 2010

Boules puantes

LeMonde.fr du 25/02 : lors de la campagne présidentielle de 1965, le général de Gaulle avait catégoriquement refusé de pratiquer la « politique des boules puantes », comme certains le lui conseillaient pour discréditer François Mitterrand et son passé vichyste. « Ceux qui les lancent finissent par sentir plus mauvais que ceux qui les reçoivent », avait-il ajouté.

Les responsables de l'UMP auraient dû s'en souvenir lorsqu'ils ont décidé d'attaquer Ali Soumaré, tête de liste socialiste aux élections régionales dans le Val-d'Oise. A commencer par ses responsables locaux : M. Delattre, maire UMP de Franconville, qui a qualifié M. Soumaré de « délinquant multirécidiviste chevronné » ou M. Poniatowski, tête de liste UMP dans le département, qui l'a traité de « délinquant lourdement condamné ».

Mais aussi ses responsables nationaux : Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, qui a jugé « normal d'exploiter une telle affaire » fondée sur « des documents très précis » ; ou J-F Copé, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, qui a demandé au PS de « s'expliquer » sur l'investiture d'un « multirécidiviste ». C'était le 23 février, juste avant que la procureure de la République de Pontoise mette les choses au clair. M. Soumaré a effectivement été condamné pour une affaire de vol aggravé commis en 1999, quand il était encore adolescent. Les autres accusations portent sur un homonyme.

Valérie Pécresse, chef de file de l'UMP en Ile-de-France, a déclaré, ensuite, regretter « cette démarche qui ne correspond ni à sa politique ni à ses valeurs ». Dont acte. Mais le mal est fait. Pour M. Soumaré, traîné dans la boue, mais plus encore pour l'UMP. Les accusations portées indignes, et calomnieuses, violent la présomption d'innocence et relèvent, pour l'une d'entre elles au moins, de la diffamation. De plus, elles reposent sur un accès - délictueux - au casier judiciaire du candidat socialiste.

Elles témoignent, chez ces responsables de l'UMP, d'amalgames et de préjugés inacceptables : noir de peau, de père malien, habitant un quartier difficile de Villiers-le-Bel, Ali Soumaré ne pouvait être, à leurs yeux, qu'un délinquant. Après les dérapages nauséabonds provoqués par le débat sur l'identité nationale, cette affaire dit trop bien la tartufferie d'une partie de la droite quand elle plaide en faveur de l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

Ndlr : « Gringoire » et « Je suis partout » ont toujours leurs nostalgiques.

Gnome facétieux

Les affiches d'un spectacle pour enfants proclamant « Nous t'attendons, gnome facétieux » ont été retirées des rues d'Omsk en Sibérie le 12 février, avant une visite du président russe Medvedev rapporte vendredi le site internet russe nr2.ru. Elles avaient été posées le long d'une rue que devait emprunter le convoi présidentiel. Les autorités locales ont probablement voulu éviter une malencontreuse association d'idées. Selon les médias russes, le président

Medvedev mesure 1,62 m.

Tee-shirt ostentatoire

L'Humanité.fr du 25/02 : À la mi-février, Zeyneb D., élève de troisième, est exclue du collège Claude-Bernard de Villefranche sur-Saône (Rhône) pour trois jours pour avoir porté un tee-shirt sur lequel il était inscrit « Palestine libre ». Après la loi de 2004 qui réglementait le port de signes religieux ostentatoires dans le milieu scolaire, va-t-on adapter la législation aux teeshirts ?

Selon le collectif caladois pour le peuple palestinien (CCPP), qui compte parmi ses membres des enseignants, actifs ou retraités, ainsi que des organisations syndicales et soutient la jeune fille, le « professeur d'histoire-géographie avait, dans un cours précédent, fait l'éloge d'Israël et repris à son compte devant les élèves toute la rhétorique justifiant la colonisation de la Palestine ». Le lendemain, Zeyneb revient en cours avec son tee-shirt. Son professeur pousse des cris d'orfraie et la somme de le cacher ou de prendre la porte. Elle choisit de quitter la salle.

Le professeur s'est senti contraint d'expliquer « politiquement » son geste. Le CCPP rapporte ainsi qu'il s'en serait « pris aux défenseurs de la cause palestinienne, les taxant de charlots et de charlatans ».

Dans la foulée, la direction de l'établissement rédige une mesure disciplinaire : « les faits commis, à savoir l'acte de prosélytisme et le départ d'un cours sans autorisation avec refus d'obéissance, constituent une faute justifiant une sanction. Une exclusion provisoire est prononcée à l'encontre de Zyneb. » [...]

Le collectif ainsi que la mère de Zeyneb réclament le retrait de la sanction. « Ma fille porte ce tee-shirt depuis deux ans. Cela n'a jamais posé de problème. Nos enfants ont le droit de s'exprimer. Palestine libre, c'est un message de paix. »

Petite vacherie

L'Humanité du 18/02 : la loi de Finances de 2010 prévoit une petite vacherie pour 3 millions de contribuables. A partir de cette année, la demi-part supplémentaire attribuée à tout contribuable vivant seul et ayant élevé un enfant sera réservée à ceux qui ont élevé cet enfant pendant cinq ans depuis qu'ils vivent seuls.

Ce petit détail pourrait soit rendre imposables des personnes jusqu'à présent exemptées, soit augmenter l'impôt de ceux qui le paient déjà de 500 à 800 euros selon le calcul de la CGT-Impôts. Mais l'État y gagnera 1,2 milliards !!!

Ndlr : bien fait : ils n'avaient qu'à bénéficier du bouclier fiscal !

BD pornos

Du Canard enchaîné du 24/02 : le groupe Média Participations, un holding franco-belge qui brasse 317 millions de chiffre d'affaires et vend chaque année 32 millions de livres est un étrange mélange d'ouvrages pieux, profanes ou bougrement paillards. Son fondateur, Rémy Montagne, ancien ministre de Raymond Barre et avocat bien-pensant

l'avait créé dans les années 1980 pour « moraliser la BD ». La famille Michelin et les Chevaliers de Notre-Dame (une secte ultra-catholique qui a longtemps protégé l'ancien milicien de Vichy, Paul Touvier) ont apporté leur soutien financier à cette dévote entreprise.

Vincent Montagne, le fils du fondateur, a pris les rênes de la société en 1992. Il s'est vite aperçu que l'argent du péché pouvait l'aider à financer les publications catholiques de son groupe.

Côté bénitier, le groupe publie ainsi le très peu rentable hebdomadaire « Famille chrétienne », des manuels d'exorcisme ou des livres de conseils pour éclairer « la vie de couple, à la lumière de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église ». Côté démoniaque, il édite des mangas audacieux, agrémentés de scènes de cunnilingus, de sadomasochisme ou d'ébats lesbiens. [...]

Le groupe a triplé son chiffre d'affaires depuis dix ans. Et il s'est emparé de maisons très recommandables comme Fleurus, Marne, Magnificat, Rustica ou Cuisine et Terroirs. Mais aussi de temples de la BD païenne comme les fort rentables sociétés Dargaud et Dupuis (avec les séries « Lucky Luke », « Achille Talon », « Blake et Mortimer »...), et de maisons d'édition aussi prestigieuses que les dictionnaires Le Robert, Plon ou Bordas.

Vice-président de la télé catholique KTO, Vincent Montagne vient aussi de lancer, avec l'appui de l'hebdo « La Vie », le premier journal gratuit catholique. Baptisé « L'Invisible », ce mensuel, tiré à 200 000 exemplaires, s'extasie, dans son premier numéro, sur la récente conversion au christianisme d'un auteur de bandes dessinées.

Ndlr : Dieu aura du mal à reconnaître les siens !

(Sélection faite par R le Gall)

[Régionales : l'UMP et les poubelles de l'Histoire](#)

Ecrit le 10 mars 2010

Une nouvelle notation pour les fonctionnaires ?

Libération.fr du 02/03 : « Soyez fiers d'être fonctionnaires ». S'adressant au personnel de la mairie de Laon (Aisne), Nicolas Sarkozy a caressé les agents dans le sens du poil : « J'ai bien conscience de tous les changements qu'on vous impose. C'est normal que cela crée du stress et de l'inquiétude ». Le 2 mars, changement d'ambiance. Le député François Cornut-Gentille remettait son rapport sur la qualité des services publics, considérant la culture du résultat pas assez développée dans la Fonction publique, et proposant de revoir les indicateurs de performance...

Le rapport débute par une étude d'opinion : « 73% des usagers ont une bonne image des services publics. Mais 53% des usagers ont le sentiment que les services de l'État ont évolué plutôt en mal au cours des dernières années... ». Pour redresser la barre, et alors qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux n'est pas remplacé, François Cornut-Gentille préconise de « renforcer la culture du résultat ». Même si, reconnaît-il, « que ce soit dans les services de police, dans les agences de Pôle emploi, dans les hôpitaux ou dans les établissements scolaires, la culture du résultat est aujourd'hui au cœur d'interrogations voire de polémiques. »

Le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye soulignait, la semaine dernière dans son rapport annuel, « la

distorsion de plus en plus marquée » entre les indicateurs de performance et la perception des administrés. Autrement dit : la culture de la performance, pourquoi pas, mais à condition que les indicateurs retenus soient pertinents. Pourquoi ne pas intégrer « la dimension psychologique de la relation avec l'usager », par exemple ?

Ndlr : L'obsession du chiffre va-t-elle de pair avec la qualité du service ?

450 points...

Libération.fr du 02/03 : Fin 2009, le centre automatisé de constatation des infractions routières de Rennes a signalé [...] un véhicule immatriculé au Luxembourg, auteur de plus de 500 excès de vitesse relevés par les radars automatiques de la région parisienne depuis juillet 2006.

L'enquête a permis d'identifier la société propriétaire du véhicule ainsi que les coordonnées du locataire. Lors d'une surveillance, pendant un mois, les policiers ont découvert que le conducteur était l'auteur de nouvelles infractions, ce qu'il niera pendant son audition. Poursuivi devant le tribunal de police, il devra répondre de 206 excès de vitesse non prescrits et de 11 utilisations de téléphone au volant, soit 450 points qu'il devrait perdre sur un permis qui n'en comporte déjà plus que 2... Il risque également une suspension de permis de conduire de trois ans et un cumul d'amendes de plus de 15.000 euros.

Ndlr : il pourra au moins s'inscrire au Guinness-book !

Évasion fiscale

Lefigaro.fr du 03/03 : À moins de trois mois des prochaines élections législatives, lord Ashcroft, vice-président du Parti conservateur, a reconnu qu'il ne payait pas d'impôts en Grande-Bretagne. Cette révélation met David Cameron dans une position inconfortable, alors que l'avance sur Gordon Brown a fondu comme neige au soleil. Le baron Michael Ashcroft, milliardaire, 37e fortune du royaume et membre de la Chambre des Lords a précisé dans un communiqué qu'il avait le statut de non-résident fiscal, ce qui l'exempte de payer des impôts sur ses revenus venant de l'étranger. Un privilège normalement réservé aux non-Britanniques qui n'ont pas l'intention de passer toute leur vie en Grande-Bretagne.

David Cameron a tenté de minimiser l'affaire [...] Malgré ces dénégations, l'épisode porte un coup dur à l'image de Cameron, qui a rappelé à de nombreuses reprises son intention de nettoyer la politique après le scandale des notes de frais des députés. Le ministre de l'Intérieur Alan Johnson a accusé les Tories d'être « financés par quelqu'un dont le comportement est antipatriotique. » Peter Mandelson, ministre du Commerce, a demandé à la Chambre des Lords d'ouvrir une enquête sur le statut fiscal de lord Ashcroft et sur la manière dont il avait été anobli. [...]

Ndlr : c'est pas chez nous qu'on verrait ça, grâce, peut-être, au bouclier fiscal !

Pomme de terre OGM

Lexpress.fr du 02/03 : la Commission européenne a donné son feu vert à la culture dans d'un produit génétiquement modifié. Une pomme de terre OGM peut désormais être cultivée dans l'Union Européenne, grâce à l'accord de la Commission européenne. « Chaque État est libre d'autoriser ou non la culture de cet OGM », a précisé le

commissaire européen chargé de la Santé John Dalli, pour tenter d'atténuer la portée de cette décision controversée dans une Europe où les aliments transgéniques suscitent des craintes pour la santé humaine et pour l'environnement.

La pomme de terre génétiquement modifiée, Amflora, est développée par une filiale du groupe allemand de chimie BASF, qui attendait depuis plus de treize ans un feu vert. Elle est destinée à la production d'amidon pour l'industrie du papier en Suède. Ses « sous-produits pourront être utilisés pour l'alimentation animale ».

Selon les écologistes, ce tubercule contient un gène marqueur de résistance aux antibiotiques, sujet d'inquiétude pour l'OMS. Bruxelles s'est retranché derrière les avis favorables de l'Agence européenne de sécurité des aliments et a promis tous les contrôles nécessaires sur sa production. La Commission n'a toutefois pas pu garantir que cette pomme de terre ne se retrouverait pas un jour dans la chaîne alimentaire. [...]

Une pharmacie dans l'eau du robinet

Selon les Échos « un sujet préoccupe particulièrement les experts : les perturbateurs endocriniens d'origine chimique ou pharmaceutique ont une action avérée sur des mécanismes hormonaux humains ou animaux. C'est le cas des antibiotiques, qu'on retrouve dans les eaux usées à des dosages très faibles ».

« Les médicaments sont très mal absorbés par l'organisme. Seulement 10% du principe actif est réellement fixé dans le corps. Le reste part dans les toilettes. Utilisés pour enrayer les infections bactériennes, les antibiotiques sont aussi massivement utilisés pour augmenter la vitesse de croissance des animaux d'élevage ».

Pour de nombreux experts, « un durcissement de la réglementation est inévitable ». [...] L'industrie pharmaceutique devrait s'atteler à l'amélioration de la métabolisation des médicaments par l'organisme ».

Demain c'est bien aussi

La procrastination, terme relatif à la psychologie, désigne la tendance pathologique à remettre systématiquement au lendemain une action (qu'elle soit limitée à un domaine précis de la vie quotidienne ou non), dicit Wikipédia.

Sur la Toile, la procrastination est devenue un style de vie, expliquée dans une vidéo ludique par des étudiants du Royal College of Art.

A l'occasion de la sortie d'un livre-référence dans ce domaine, Demain c'est bien aussi, les éditions Anabet viennent de mettre en ligne le premier site communautaire sur la procrastination : chacun peut exprimer son éloge personnel de la paresse. « Parce que nous avons toujours une bonne raison de remettre à demain toutes les tâches que nous pourrions faire aujourd'hui, il est grand temps de montrer les aspects positifs de cette attitude », déclarent fièrement les auteurs allemands de cette étude caustique, Kathrin Passig et Sacha Lobo. Un livre et un site qui s'adressent aux procrastinatrices et procastrateurs.

(Sélection faite par Rudi Le Gall)